



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 84327

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'élargissement du dispositif « volontariat international en entreprise » (VIE). Si ce dispositif permet aux jeunes de réaliser une expérience professionnelle unique et spécifique à l'étranger, celui-ci souffre d'un déficit d'entreprises demandeuses par rapport au nombre de candidats. Ceci n'est toutefois pas étonnant quand on sait que ce programme ne s'adresse qu'à des entreprises ayant leur siège en France et explorant des marchés à l'international. Il semblerait alors bon d'une part d'effectuer le démarchage d'entreprises en priorité auprès des PME et des petites et moyennes industries (PMI) et d'autre part d'élargir le champ de ce dispositif afin d'y intégrer des candidats issus de formations professionnelles. À noter que le rapport de la Commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation de l'AFE, en date du 20 mars 2015, approuve ces mesures. De plus cela serait conforme aux orientations et encouragements faits aux États membres par l'Union européenne en matière d'emploi et de formation. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre de telles mesures.

Texte de la réponse

Business France a pleinement conscience du fait que le réservoir des grands groupes s'épuise et considère les PME/PMI comme un des axes prioritaires de développement du dispositif. Des efforts sont déjà en cours afin de démarcher prioritairement des PME et PMI. L'opérateur a créé dès 2012 une cellule spécifique PME Ile-de-France (la région draine à elle seule plus de 60 % des VIE) afin de promouvoir le programme auprès de ces entreprises. S'ajoute à cela une série d'événements de prospection tournés essentiellement vers les PME/PMI de mai à novembre 2015. Face au constat de la concentration de recrutement de VIE diplômés à Bac + 5, en dépit de l'ouverture du dispositif « sans condition de diplôme », un nouveau dispositif, le « VIE Pro », vise à rendre le programme plus accessible aux jeunes moins diplômés, inscrits dans un cursus de licence professionnelle. Le dispositif a été lancé officiellement en novembre 2013 par la ministre du commerce extérieur. Une première phase d'expérimentation a été menée avec plusieurs universités volontaires à la rentrée 2013/2014 (Marne la Vallée, Le Havre, Cergy-Pontoise et Valenciennes) dans des secteurs ciblés comme le tourisme, les transports, la logistique, le BTP et la grande distribution. Une expertise est actuellement menée par la DG Trésor, en lien avec Business France, afin de proposer des pistes d'amélioration du dispositif pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de VIE Pro. Il pourrait être envisagé de faire évoluer le dispositif initial pour mieux répondre aux besoins des entreprises en ciblant de nouvelles filières universitaires (aéronautique, informatique, génie mécanique ...) et promouvoir les filières technologiques ou techniques (bac+2 à bac+3). Il n'en demeure pas moins que certains freins devraient persister comme le niveau en langue étrangère pour des cursus technologiques moins bien préparés.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84327

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5071

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6984